



Inaptitude et proposition d'un nouveau poste

Par **nack_old**, le **02/10/2007** à **16:10**

Je suis en maladie depuis plus d'un an aujourd'hui et je viens d'être reconnue inapte par la médecine du travail à mon poste de travail qui était vendeuse à domicile. (pas de manutention supérieure à 10 kl et limiter au maximum les trajets en véhicules). Mais mon employeur me propose un poste desecrétaire au siège de la société à près de 300 kms de mon domiciles. Il est bien évident qu'il m'est impossible de parcourir 600 kms aller/retour par jour, mais aussi biensûr pour des raisons familiales.

Le poste proposé par mon employeur ne rentre pas dans l'inaptitude de ma maladie.

Suis je en droit tout de même de le refuser ?

Quelle est la procédure à suivre ?

Est ce que je garde tout mes indemnités de licenciement si je refuse ce poste ?

Merci de bien vouloir me répondre rapidement car je dois donner une réponse à mon employeur rapidement.

Par **menaud**, le **02/02/2008** à **17:49**

bonjour,

je pense que vous avez du trouver la réponse à votre problème.

vous avez le droit de refuser le poste s'il ne vous convient pas, donc vous avez le droit au chômage.

cordialement